

*L'intérêt—Loi*

**M. Keeper:** Merci, monsieur le Président. De toute évidence mon collègue de l'opposition est plus optimiste que moi s'il s'attend que l'autre côté de la Chambre réagisse.

● (1630)

Le projet de loi C-36 est une mesure importante, non pas parce qu'il accomplit quoi que ce soit, mais parce qu'il traite d'une question très importante qui nous touche tous dans notre vie quotidienne. La question des taux d'intérêt n'est pas purement théorique, on ne se contente pas de lire des articles à ce sujet dans *Le Devoir*. C'est une question qui nous touche directement et quotidiennement, qui détermine notre revenu disponible et la possibilité que nous avons d'être propriétaire d'une maison. Par le passé, les Canadiens ont toujours considéré que la propriété domiciliaire était un droit. Les Canadiens ont toujours tenu ce droit pour acquis. Cependant, les taux d'intérêt sont venus menacer cet espoir légitime dans notre collectivité. Le projet de loi à l'étude, qui modifie la loi sur l'intérêt, ne propose à peu près rien pour protéger le droit des Canadiens de posséder leur maison, le droit des Canadiens d'avoir un revenu convenable.

Le débat en cours est crucial. Les fluctuations des taux d'intérêt, ces dernières années, ont fait naître un sentiment d'insécurité parmi les Canadiens. De plus, cette instabilité a freiné l'économie et les investissements. Par conséquent, quand le gouvernement présente à la Chambre une mesure législative traitant des taux d'intérêt, on s'attend à ce que cette mesure s'attaque à la racine du mal. On veut qu'elle ait un impact considérable sur les taux d'intérêt et rétablisse une certaine sécurité dans l'esprit des Canadiens, les rassure quant à leur capacité de posséder une maison et d'investir dans l'économie et d'avoir un emploi.

Je voudrais m'attarder plus particulièrement aux aspects de la mesure qui me semblent contestables. Mais avant, je voudrais rappeler qu'à une certaine époque, les hypothèques à long terme étaient courantes au Canada. Elles ont disparu au milieu des années 70 parce que le gouvernement a fait adopter une loi qui a entraîné leur disparition. Il est opportun de rappeler aux Canadiens qu'aux États-Unis, il est toujours possible de contracter une hypothèque à long terme. Il est donc possible d'avoir un système économique permettant les hypothèques à long terme, ce qui permet aux citoyens d'acheter une maison et de jouir d'une certaine sécurité.

Les mesures législatives adoptées par les gouvernements successifs du Canada ont aggravé l'insécurité en matière de taux d'intérêt et d'hypothèques et ont fait obstacle au désir des Canadiens de posséder leur maison. Si j'aborde cette question et si elle est tout à fait à propos dans le débat d'aujourd'hui, c'est que la situation n'a pas changé. Ce projet de loi concerne les taux d'intérêt. Il accroîtra l'insécurité et au lieu de permettre aux gens d'acquiescer plus facilement une maison, il leur rendra la tâche plus difficile.

Je voudrais porter à l'attention de la Chambre certains points précis. Une des propositions à l'étude s'inspire de l'idée que les gens devraient avoir le droit de payer leur hypothèque par anticipation en tout temps. Mais, ce prétendu droit est assorti d'une condition: une personne devrait payer, pour ce faire, une pénalité égale au plein montant des intérêts courus entre le moment où elle décide de purger son hypothèque et celui où celle-ci vient à échéance. Cette proposition ne vaut rien. C'est un droit qui n'en est pas un, un faux semblant. Il n'aidera pas les gens à s'accommoder des taux d'intérêt et de leur insécurité face aux fluctuations des taux d'intérêt.

Il importe de se rappeler qu'il y a quelque temps les taux d'intérêt étaient à 18 p. 100 et les gens essayaient de se débarrasser de leur hypothèque au taux de 18 p. 100 pour passer dans la catégorie des 12 p. 100. Or, les taux d'intérêt sont aujourd'hui si instables que les gens craignent de nouveau une flambée des taux comme il y a quelque mois. Selon moi, un gouvernement qui a à cœur le bien-être des gens aurait présenté une mesure législative propre à apaiser toutes leurs craintes quant à la stabilité des taux hypothécaires.

Le projet de loi supprime la pénalité de trois mois qu'une personne serait tenue de verser pour passer d'une hypothèque à taux élevé à un taux inférieur. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont à plusieurs reprises demandé au gouvernement de normaliser la pénalité de trois mois. Nous voulions que la pénalité que les gens seraient tenus de payer pour se débarrasser d'une hypothèque à taux d'intérêt élevé au profit d'une autre au taux du marché soit limitée. Personne ne devrait être forcé de continuer à payer des taux très élevés après qu'ils ont baissé, et il faut que la pénalité imposée aux débiteurs hypothécaires en vertu de ce régime soit limitée. C'est pourquoi nous avons demandé qu'elle soit normalisée. Qu'a fait le gouvernement? Il a supprimé la pénalité de trois mois d'intérêt, ce qui ne rassure pas ceux qui empruntent pour payer leur maison. Bien sûr, le gouvernement a fait cela pour s'assurer qu'il y ait suffisamment de fonds hypothécaires pour les emprunteurs.

Tant mieux s'il y a des fonds hypothécaires à prêter, mais il ne faut quand même pas oublier que les prêteurs ne devraient pas pouvoir exiger des taux usuraires. Les Canadiens ou leur gouvernement devraient s'opposer à ce que les prêteurs soient libres de demander le taux d'intérêt qu'ils veulent. Vient un temps où la situation se dégrade au point où les gouvernements doivent dire: «Non, vous allez trop loin. Vous avez droit à un juste rendement de votre capital, mais rien ne vous autorise à saigner les Canadiens à blanc et à accroître leur insécurité».

Au lieu d'aider les gens à affronter les taux d'intérêt, ce projet de loi créera plus d'inquiétude chez les Canadiens ordinaires. Malheureusement, ce n'est pas là la seule façon dont cette mesure rend les Canadiens ordinaires moins confiants en l'avenir. Le projet de loi tend à légaliser des modalités hypothécaires très douteuses . . .

**M. le Président:** A l'ordre. Je pense que le messenger est arrivé. Je saurais gré au député de s'asseoir.